

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2025DECISION116**

**Objet :** Devis location d'exposition du 3 février au 19 mars 2026 en médiathèques.

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis n° 530/55 - 2025 pour la location de l'exposition "Les Petites Personnes" de Christian Voltz, par l'Imagier Vagabond, du 3 février au 19 mars 2026 à la médiathèque de Bellevigny,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le devis n° 530/55 - 2025 pour la location de l'exposition "Les Petites Personnes" de Christian Voltz, par l'Imagier Vagabond, du 3 au 23 février 2026 à la médiathèque de St-Etienne-du-Bois et du 24 février au 19 mars 2026 à la médiathèque de Bellevigny (Belleville-sur-Vie), pour un montant total de 2 970 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 18 septembre 2025 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**

Le Président,  
**Guy Plissonneau**



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.